



*Pour une
maternité sans
danger :
statistiques*

2010-2013

You Tube f t in

Parce que le Québec a besoin
de tous ses travailleurs

www.csst.qc.ca

CSST

Pour une maternité sans danger, Statistiques 2010-2013 a été préparé par la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information.

Directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information

Danielle Lamarche

Directeur du Centre de la statistique et de l'information de gestion

Jacques Aubin, par intérim

Responsable du projet et réalisation

Julie Provencher, chef d'équipe

Collaboration

Sylvie Blouin, chef d'équipe

Anne Barbeau

Impression

Imprimerie de la CSST

Conception de la page couverture

Direction des communications et des relations publiques

Le contenu peut être reproduit en tout ou en partie, à la condition que la source en soit mentionnée.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à la
Commission de la santé et de la sécurité du travail
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information
Centre de la statistique et de l'information de gestion
524, rue Bourdages
C.P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec)
G1K 7E2

© Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec
Dépôt légal – 1^e trimestre 2015
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 978-2-550-72351-6 (relié)
ISBN: 978-2-550-72352-3 (PDF)

Table des matières

Liste des tableaux	3
Introduction	5
Population étudiée	6
Faits saillants	7
Tableaux statistiques	11
Annexe	47

Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et la décision d'admissibilité	12
Tableau 2	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation.....	13
Tableau 3	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante	14
Tableau 4	Répartition des réclamations pour grossesse du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon le nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation	16
Tableau 5	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur	17
Tableau 6	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse	19
Tableau 7	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale.....	22
Tableau 8	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique.....	25

Tableau 9	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et le type d'affectation	28
Tableau 10	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de débours et la catégorie de la réclamation.....	29
Tableau 11	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation.....	30
Tableau 12	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu	32
Tableau 13	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse.....	34
Tableau 14	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon l'année de la réclamation et la direction régionale	38
Tableau 15	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique.....	42
Tableau 16	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et l'année de la réclamation	46

Introduction

En 1981, année de la promulgation de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la CSST se voyait confier le mandat de la prévention, qui consiste à éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs et des travailleuses du Québec.

De ce vaste mandat couvrant l'ensemble des travailleurs et des travailleuses se dégagent des mesures visant des groupes particuliers. Plus précisément, les articles 40 à 48 de la Loi établissent le droit et les modalités permettant à la travailleuse enceinte ou qui allaite de bénéficier d'une affectation à d'autres tâches lorsque les conditions de travail comportent des dangers pour elle ou pour l'enfant à naître ou de cesser le travail jusqu'à ce que l'affectation soit réalisée ou, si aucune affectation n'est possible, jusqu'à la date de l'accouchement ou jusqu'à la fin de la période d'allaitement.

Pour exercer ce droit, la travailleuse doit d'abord obtenir d'un médecin le *certificat visant le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite*, attestant que les conditions de son travail sont dangereuses. La remise de ce certificat à l'employeur constitue automatiquement une demande de la travailleuse d'être affectée à d'autres tâches.

Lorsque l'affectation ne peut se faire à la date indiquée sur le certificat, la travailleuse peut se retirer du travail et être indemnisée par la CSST. Elle a toutefois droit de recevoir son salaire habituel pour les 5 premiers jours ouvrables suivant sa cessation de travail avant que ne débute la période d'indemnisation. Ce salaire est payé par l'employeur et n'est pas remboursé par la CSST.

Pendant les 14 jours civils complets suivant les 5 premiers jours ouvrables, la travailleuse reçoit 90% de son salaire net. C'est l'employeur qui verse ce salaire et la CSST le lui rembourse. Par la suite, c'est la CSST qui verse directement l'indemnité de remplacement du revenu égale à 90% du revenu net retenu sans dépasser le salaire maximum annuel assurable.

Population étudiée

Les données de la présente publication portent sur les réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites pour les années 2010 à 2013. Cette publication traite plus particulièrement du nombre de réclamations, de la durée d'indemnisation, de l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) versée à la travailleuse, de la nature de l'agresseur et de données socio-économiques liées aux travailleuses. Aux fins de présentation, l'âge entier moyen est calculé en ne retenant que les années complètes seulement.

Plus particulièrement, cette publication porte sur les réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chacune des années présentées et acceptées au 1^{er} mars de l'année suivant l'année d'inscription. Les informations relatives aux décisions rendues, à la catégorie de la réclamation, à l'âge de la travailleuse, à sa direction régionale et à son secteur d'activité économique reflètent l'image des fichiers informatiques au 1^{er} mars suivant l'année d'inscription. Les informations traitant de la profession, de la nature de l'agresseur, de la semaine de grossesse et les données relatives à l'indemnisation (catégorie de débours, les montants et les jours d'indemnisation) reflètent l'image des fichiers informatiques au 31 décembre de l'année suivant l'année d'inscription.

La plupart des tableaux statistiques sont divisés en trois groupes, selon la catégorie de la réclamation : travailleuse enceinte, travailleuse qui allaite et l'ensemble des deux catégories.

Aux fins de la présente publication, le débours en affectation est le remboursement que l'employeur a demandé afin de combler la différence de salaire entre la rémunération rattachée à l'emploi habituel de la travailleuse et celle rattachée au poste d'affectation, si celle-ci est moins élevée. La semaine de grossesse est la période de la gestation où le retrait entre en vigueur, soit le moment où l'indemnisation commence ou que l'affectation devient effective. Enfin, le type d'affectation est une variable servant à déterminer s'il y a eu effectivement un retrait de la travailleuse ou une affectation de celle-ci à un autre emploi.

Faits saillants

En 2013, la CSST a reçu 35 141 réclamations dans le cadre du programme «Pour une maternité sans danger» comparativement à 33 951 en 2010, une hausse de 3,5 %. Au cours de la période 2010-2013, l'évolution des réclamations reçues se présente comme suit: hausse de 2,0 % pour les années 2010 à 2011, suivie d'une seconde hausse de 1,6 % pour les années 2011 à 2012, pour finir en baisse de 0,2 % de 2012 à 2013. Tandis que les réclamations reçues pour grossesse suivaient sensiblement la tendance décrite précédemment, les réclamations reçues pour allaitement diminuaient de 22,3 % entre 2010 et 2013 (417 réclamations en 2010 pour atteindre 324 réclamations en 2013).

Le taux d'acceptation moyen des réclamations reçues est en légère baisse depuis 2010 passant de 95,0 % à 94,4 % en 2013. Pour les réclamations pour grossesse, on observe la même tendance soit une baisse du taux d'acceptation de 0,7 % entre 2010 et 2013. Quant au taux d'acceptation pour les réclamations pour allaitement, celui-ci est d'abord à la hausse, passant de 75,5 % en 2010 à 79,2 % en 2011, pour ensuite diminuer à 72,0 % en 2012 et remonter à 82,1 % en 2013. Il est à noter que la plupart des réclamations avec une décision «autre» sont des demandes refusées (voir tableau 1).

Le tableau 2 nous indique que 99,1 % (99,0 % en 2010, 99,1 % en 2011, 99,3 % en 2012 et 99,2 % en 2013) des réclamations reçues et acceptées au cours des années 2010-2013 dans le cadre du programme «Pour une maternité sans danger» sont des cas de grossesse, tandis que 0,9 % sont des cas d'allaitement (1,0 % en 2010, 0,9 % en 2011, 0,7 % en 2012 et 0,8 % en 2013) (voir tableau 2).

L'âge entier moyen des travailleuses pour lesquelles une réclamation a été reçue et acceptée (quelle que soit la catégorie de la réclamation) était de 28 ans en 2010, et se maintient à 29 ans durant la période 2011 - 2013. En 2013, pour l'ensemble des deux catégories, c'est dans les groupes d'âge de 25 à 29 ans ainsi que 30 à 34 ans qu'elles sont le plus représentées, avec respectivement 37,4 % et 30,0 % des réclamations acceptées. Il est à remarquer qu'en 2013, pour les réclamantes qui sont enceintes, la strate d'âge 20 à 24 ans représente 17,7 % des réclamations acceptées avec 5 823 réclamations, tandis que pour les femmes qui allaitent, cette tranche d'âge représente seulement 6,8 % des réclamations, soit 18 réclamations sur 266 (voir tableau 3).

Le nombre moyen de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation à un autre poste de travail est de 10 semaines pour chacune des années 2010 à 2013. Plus de 75 % des réclamations pour grossesse (75,8 % en 2010, 77,0 % en 2011, 76,6 % en 2012 et 76,6 % en 2013) prennent effet au premier trimestre de la grossesse (voir tableau 4).

Les réclamations sont regroupées en grands ensembles selon la nature de l'agresseur. Pour 2013, les agresseurs biologiques sont en première position avec 39,9 % des réclamations. Cette nature d'agresseur représentait 35,6 % des cas en 2010, 37,3 % des cas en 2011 et 39,3 % en 2012. Les agresseurs ergonomiques, qui suivent de près en deuxième position, sont en diminution au début de la période, avec 37,8 % en 2010, 37,7 % en 2011, 35,3 % en 2012, puis en légère hausse avec 35,5 % en 2013. Les agresseurs chimiques prennent la troisième place avec 12,2 % des réclamations en 2010, 12,6 % en 2011, 13,4 % en 2012 et 13,9 % en 2013. Les agresseurs à la sécurité du travail sont en quatrième position avec 8,0 % des réclamations en 2013.

Fait à noter, les agresseurs chimiques, bien que troisièmes en importance pour l'ensemble des réclamations, sont la principale nature de l'agresseur pour les femmes qui allaitent, soit 66,0 % en 2010, 59,9 % en 2011, 63,9 % en 2012 et 53,0 % en 2013 (voir tableau 5). Pour plus de détails concernant la nature de l'agresseur, veuillez consulter l'annexe.

Les professions les plus représentées en 2013 pour l'ensemble des deux catégories sont: les infirmières (20,3 %), les enseignantes (18,0 %), les barmaids (9,3 %), les travailleuses du groupe autre personnel médical (8,1 %), les vendeuses (7,3 %), celles des services personnels (6,4 %) et les caissières (3,8 %). Ces professions contribuent pour une proportion de 71,7 % de l'ensemble des réclamations en 2010, de 73,2 % en 2011, de 72,8 % en 2012 et de 73,2 % en 2013. Au cours de la période 2010-2013, la proportion des infirmières présente la plus forte hausse passant de 18,7 % des réclamations en 2010 à 20,3 % en 2013, et les caissières, la plus forte baisse, passant de 4,5 % des réclamations en 2010 à 3,8 % en 2013 (voir tableau 6).

En 2013, plus de 50 % des réclamations reçues et acceptées proviennent de trois grandes régions soit: Île-de-Montréal (23,3 %), la Montérégie (15,2 %) et la Capitale-Nationale (12,1 %). Leur contribution pour la période de 2010-2013 est restée relativement stable, passant de 50,8 % en 2010 à 50,6 % en 2013. En 2013, tandis que les réclamations pour grossesse sont traitées principalement dans les régions mentionnées précédemment, les réclamations pour allaitement sont quant à elles traitées principalement dans les régions de la

Capitale-Nationale (24,1 %) de Chaudière-Appalaches (13,9%) et de l'Estrie (10,2 %), regroupant 48,1 % des demandes (128 sur 266) (voir tableau 7).

En 2013, la majorité des réclamations (88,7 %) est concentrée dans quatre principaux secteurs d'activité économique soit: les Services médicaux et sociaux (45,6 %), les Autres services commerciaux et personnels (16,3 %), le Commerce (15,2 %) ainsi que l'Enseignement et les services annexes (11,6 %). Au total, ces secteurs augmentent leur apport de 0,6 % au cours de la période 2010-2013. C'est le secteur Services médicaux et sociaux (2,5 %) qui a principalement contribué à la hausse, tandis que les trois autres secteurs diminuent leur contribution de 0,6 % chacun. À lui seul, le secteur Services médicaux et sociaux cumule plus de 40 % des réclamations sur l'ensemble de la période 2010-2013, soit 43,1 % en 2010, 44,1 % en 2011, 44,7 % en 2012 et 45,6 % en 2013. Pour les travailleuses qui allaitent, les quatre secteurs les plus concernés en 2013 sont Services médicaux et sociaux, Autres services commerciaux et personnels, Agriculture ainsi que Industrie du caoutchouc et des produits de matière plastique, représentant respectivement 44,7 %, 9,8 %, 9,0 % et 6,8 % des réclamations (voir tableau 8).

En 2013, 46,5 % des travailleuses bénéficiant du programme « Pour une maternité sans danger » sont retirées de leur travail sans être affectées à un autre emploi, une proportion en baisse de 4,0 % par rapport à 2010 (50,5 %). À l'inverse, en 2013, 24,4 % des travailleuses sont affectées à un autre poste de travail sans retrait complet du milieu du travail, une proportion en hausse de 3,8 % par rapport à 2010 (20,6 %) (voir tableau 9).

Les débours pour les réclamations reçues et acceptées sont en hausse de 5,3 %, passant de 212,6 millions de \$ en 2010 à 223,9 millions de \$ en 2013. Les débours en indemnités de remplacement du revenu augmentent de 3,8 % au cours de la période passant de 196,4 millions de \$ en 2010 à 203,9 millions de \$ en 2013. Quant aux débours pour affectation à un autre poste de travail, ceux-ci augmentent de 23,6 % durant la période et représentent 8,0 % des débours totaux en 2013 (voir tableau 10).

Pour l'ensemble des réclamations, le nombre de jours d'indemnisation moyen est relativement stable : il passe de 123 jours en 2010, à 124 en 2011, à 122 en 2012, puis de retour à 123 jours en 2013. Le nombre de jours d'indemnisation moyen pour la travailleuse enceinte est également stable; il est de 121 en 2010 et est encore à 121 en 2013. Le nombre de jours d'indemnisation moyen pour la travailleuse qui allaite passe de 325 jours en 2010 à 330 jours en 2013, une augmentation de 1,5 % (voir tableau 11).

Pour l'ensemble des réclamations, l'indemnité de remplacement du revenu moyenne a augmenté de 5,6 % passant de 7 778 \$ en 2010 à 8 211 \$ en 2013. Pour la travailleuse enceinte, l'indemnité de remplacement du revenu moyenne est passée de 7 609 \$ en 2010 à 8 053 \$ en 2013, soit une augmentation de 5,8 %. Pour la travailleuse qui allaite, l'indemnité de remplacement du revenu moyenne est passée de 22 877 \$ en 2010 à 25 063 \$ en 2013, soit une hausse de 9,6 % (voir tableau 12).

Remarque:

Soulignons que certaines travailleuses (celles qui allaitent) peuvent encore être indemnisées lors de la compilation des statistiques au 31 décembre de l'année suivant l'année de la réclamation. Toutefois, il faut noter que le nombre de réclamations pour allaitement est très faible par rapport aux réclamations des travailleuses enceintes. Par conséquent, les valeurs observées pendant ces années ne sont pas définitives et peuvent subir des modifications jusqu'à ce que l'ensemble des dossiers soient clos. Cependant, les différentes statistiques présentées dans ce document peuvent se comparer puisqu'une même maturité des données a été appliquée à chacune des quatre années.

Tableaux statistiques

Tableau 1

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et la décision d'admissibilité

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2010		2011		2012		2013	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	31 954	95,3 %	32 573	95,1 %	33 100	95,0 %	32 921	94,6 %
Autre ¹	1 580	4,7 %	1 669	4,9 %	1 754	5,0 %	1 896	5,4 %
Total	33 534	100,0 %	34 242	100,0 %	34 854	100,0 %	34 817	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2010		2011		2012		2013	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	315	75,5 %	309	79,2 %	249	72,0 %	266	82,1 %
Autre ¹	102	24,5 %	81	20,8 %	97	28,0 %	58	17,9 %
Total	417	100,0 %	390	100,0 %	346	100,0 %	324	100,0 %

L'ensemble des deux catégories

	2010		2011		2012		2013	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	32 269	95,0 %	32 882	94,9 %	33 349	94,7 %	33 187	94,4 %
Autre ¹	1 682	5,0 %	1 750	5,1 %	1 851	5,3 %	1 954	5,6 %
Total	33 951	100,0 %	34 632	100,0 %	35 200	100,0 %	35 141	100,0 %

1. Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Tableau 2**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013
selon la catégorie de la réclamation**

	2010		2011		2012		2013	
Catégorie de la réclamation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Travailleuse enceinte	31 954	99,0 %	32 573	99,1 %	33 100	99,3 %	32 921	99,2 %
Travailleuse qui allaite	315	1,0 %	309	0,9 %	249	0,7 %	266	0,8 %
Total	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %

Tableau 3

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2010		2011		2012		2013	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	830	2,6 %	790	2,4 %	748	2,3 %	618	1,9 %
20 à 24 ans	5 770	18,1 %	5 790	17,8 %	5 845	17,7 %	5 823	17,7 %
25 à 29 ans	12 857	40,2 %	12 756	39,2 %	12 601	38,1 %	12 332	37,5 %
30 à 34 ans	9 047	28,3 %	9 520	29,2 %	9 848	29,8 %	9 852	29,9 %
35 à 39 ans	2 900	9,1 %	3 129	9,6 %	3 439	10,4 %	3 599	10,9 %
40 ans ou plus	550	1,7 %	588	1,8 %	619	1,9 %	697	2,1 %
Total	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %
Âge entier moyen	28		29		29		29	

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2010		2011		2012		2013	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	1	0,3 %	0	0,0 %	1	0,4 %	1	0,4 %
20 à 24 ans	22	7,0 %	24	7,8 %	19	7,6 %	18	6,8 %
25 à 29 ans	127	40,3 %	114	36,9 %	84	33,7 %	93	35,0 %
30 à 34 ans	129	41,0 %	119	38,5 %	105	42,2 %	115	43,2 %
35 à 39 ans	30	9,5 %	40	12,9 %	39	15,7 %	32	12,0 %
40 ans ou plus	6	1,9 %	12	3,9 %	1	0,4 %	7	2,6 %
Total	315	100,0 %	309	100,0 %	249	100,0 %	266	100,0 %
Âge entier moyen	30		30		30		30	

Tableau 3 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013
selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante**

L'ensemble des deux catégories

	2010		2011		2012		2013	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	831	2,6 %	790	2,4 %	749	2,2 %	619	1,9 %
20 à 24 ans	5 792	17,9 %	5 814	17,7 %	5 864	17,6 %	5 841	17,6 %
25 à 29 ans	12 984	40,2 %	12 870	39,1 %	12 685	38,0 %	12 425	37,4 %
30 à 34 ans	9 176	28,4 %	9 639	29,3 %	9 953	29,8 %	9 967	30,0 %
35 à 39 ans	2 930	9,1 %	3 169	9,6 %	3 478	10,4 %	3 631	10,9 %
40 ans ou plus	556	1,7 %	600	1,8 %	620	1,9 %	704	2,1 %
Total	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %
Âge entier moyen	28		29		29		29	

Tableau 4

Répartition des réclamations pour grossesse du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon le nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation

		2010		2011		2012		2013	
Nombre de semaines de grossesse		Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Premier trimestre	1 ^{re} à 4 ^e	2 920	9,1 %	3 069	9,4 %	2 945	8,9 %	2 785	8,5 %
	5 ^e à 9 ^e	14 901	46,6 %	15 131	46,5 %	15 297	46,2 %	15 065	45,8 %
	10 ^e à 13 ^e	6 389	20,0 %	6 888	21,1 %	7 120	21,5 %	7 367	22,4 %
	Total partiel	24 210	75,8 %	25 088	77,0 %	25 362	76,6 %	25 217	76,6 %
Deuxième trimestre	14 ^e à 17 ^e	2 815	8,8 %	2 919	9,0 %	3 065	9,3 %	3 180	9,7 %
	18 ^e à 22 ^e	2 057	6,4 %	2 193	6,7 %	2 222	6,7 %	2 066	6,3 %
	23 ^e à 26 ^e	989	3,1 %	1 070	3,3 %	1 098	3,3 %	1 082	3,3 %
	Total partiel	5 861	18,3 %	6 182	19,0 %	6 385	19,3 %	6 328	19,2 %
Troisième trimestre	27 ^e à 30 ^e	587	1,8 %	638	2,0 %	688	2,1 %	626	1,9 %
	31 ^e à 35 ^e	229	0,7 %	241	0,7 %	273	0,8 %	223	0,7 %
	36 ^e ou plus	11	0,0 %	8	0,0 %	14	0,0 %	10	0,0 %
	Total partiel	827	2,6 %	887	2,7 %	975	2,9 %	859	2,6 %
Indéterminé	1 056	3,3 %	416	1,3 %	378	1,1 %	517	1,6 %	
Total	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %	
Nombre de semaines de grossesse moyen		10		10		10		10	

Tableau 5

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2010		2011		2012		2013	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	3 743	11,7 %	3 970	12,2 %	4 316	13,0 %	4 479	13,6 %
Agresseur physique	245	0,8 %	213	0,7 %	209	0,6 %	213	0,6 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	2 265	7,1 %	2 656	8,2 %	3 005	9,1 %	2 669	8,1 %
· Charge de travail	342	1,1 %	349	1,1 %	380	1,1 %	265	0,8 %
· Postures de travail	4 987	15,6 %	5 093	15,6 %	3 716	11,2 %	3 955	12,0 %
· Soulever, pousser, tirer	2 555	8,0 %	2 462	7,6 %	3 109	9,4 %	2 596	7,9 %
· Autres efforts physiques	221	0,7 %	181	0,6 %	162	0,5 %	81	0,2 %
· Autres risques ergonomiques	1 842	5,8 %	1 644	5,0 %	1 396	4,2 %	2 216	6,7 %
· Total partiel	12 212	38,2 %	12 385	38,0 %	11 768	35,6 %	11 782	35,8 %
Agresseur biologique	11 466	35,9 %	12 247	37,6 %	13 090	39,5 %	13 198	40,1 %
Agresseur à la sécurité du travail	3 169	9,9 %	3 257	10,0 %	3 271	9,9 %	2 667	8,1 %
Autres ou indéterminé	1 119	3,5 %	501	1,5 %	446	1,3 %	582	1,8 %
Total	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2010		2011		2012		2013	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	208	66,0 %	185	59,9 %	159	63,9 %	141	53,0 %
Agresseur physique	2	0,6 %	2	0,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	0	0,0 %	1	0,3 %	3	1,2 %	2	0,8 %
· Charge de travail	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Postures de travail	0	0,0 %	1	0,3 %	1	0,4 %	0	0,0 %
· Soulever, pousser, tirer	1	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Autres efforts physiques	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Autres risques ergonomiques	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %
· Total partiel	1	0,3 %	2	0,6 %	4	1,6 %	3	1,1 %
Agresseur biologique	33	10,5 %	30	9,7 %	29	11,6 %	40	15,0 %
Agresseur à la sécurité du travail	4	1,3 %	0	0,0 %	1	0,4 %	2	0,8 %
Autres ou indéterminé	67	21,3 %	90	29,1 %	56	22,5 %	80	30,1 %
Total	315	100,0 %	309	100,0 %	249	100,0 %	266	100,0 %

Tableau 5 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur****L'ensemble des deux catégories**

	2010		2011		2012		2013	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	3 951	12,2 %	4 155	12,6 %	4 475	13,4 %	4 620	13,9 %
Agresseur physique	247	0,8 %	215	0,7 %	209	0,6 %	213	0,6 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	2 265	7,0 %	2 657	8,1 %	3 008	9,0 %	2 671	8,0 %
· Charge de travail	342	1,1 %	349	1,1 %	380	1,1 %	265	0,8 %
· Postures de travail	4 987	15,5 %	5 094	15,5 %	3 717	11,1 %	3 955	11,9 %
· Soulever, pousser, tirer	2 556	7,9 %	2 462	7,5 %	3 109	9,3 %	2 596	7,8 %
· Autres efforts physiques	221	0,7 %	181	0,6 %	162	0,5 %	81	0,2 %
· Autres risques ergonomiques	1 842	5,7 %	1 644	5,0 %	1 396	4,2 %	2 217	6,7 %
· Total partiel	12 213	37,8 %	12 387	37,7 %	11 772	35,3 %	11 785	35,5 %
Agresseur biologique	11 499	35,6 %	12 277	37,3 %	13 119	39,3 %	13 238	39,9 %
Agresseur à la sécurité du travail	3 173	9,8 %	3 257	9,9 %	3 272	9,8 %	2 669	8,0 %
Autres ou indéterminé	1 186	3,7 %	591	1,8 %	502	1,5 %	662	2,0 %
Total	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %

Tableau 6**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse**

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2010		2011		2012		2013	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	166	0,5 %	151	0,5 %	149	0,5 %	160	0,5 %
Enseignante	5 910	18,5 %	6 030	18,5 %	5 999	18,1 %	5 963	18,1 %
Infirmière	6 006	18,8 %	6 419	19,7 %	6 624	20,0 %	6 707	20,4 %
Autre personnel médical	2 285	7,2 %	2 547	7,8 %	2 468	7,5 %	2 612	7,9 %
Secrétaire	254	0,8 %	291	0,9 %	267	0,8 %	234	0,7 %
Caissière	1 442	4,5 %	1 370	4,2 %	1 287	3,9 %	1 259	3,8 %
Employée de bureau	567	1,8 %	632	1,9 %	634	1,9 %	591	1,8 %
Vendeuse	2 267	7,1 %	2 427	7,5 %	2 479	7,5 %	2 432	7,4 %
Commis	256	0,8 %	251	0,8 %	265	0,8 %	284	0,9 %
Travailleuse des aliments	465	1,5 %	432	1,3 %	468	1,4 %	438	1,3 %
Barmaid	3 014	9,4 %	2 989	9,2 %	3 115	9,4 %	3 080	9,4 %
Préposée à l'entretien	398	1,2 %	441	1,4 %	480	1,5 %	452	1,4 %
Services personnels	2 083	6,5 %	2 171	6,7 %	2 191	6,6 %	2 121	6,4 %
Autre travailleuse des services	310	1,0 %	340	1,0 %	408	1,2 %	332	1,0 %
Couturière	96	0,3 %	103	0,3 %	86	0,3 %	87	0,3 %
Travailleuse du textile	37	0,1 %	44	0,1 %	42	0,1 %	41	0,1 %
Manutentionnaire	310	1,0 %	352	1,1 %	276	0,8 %	219	0,7 %
Travailleuse de l'imprimerie	79	0,2 %	63	0,2 %	77	0,2 %	77	0,2 %
Autres ou indéterminée	6 009	18,8 %	5 520	16,9 %	5 785	17,5 %	5 832	17,7 %
Total	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %

Tableau 6 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2010		2011		2012		2013	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	6	1,9 %	9	2,9 %	7	2,8 %	6	2,3 %
Enseignante	5	1,6 %	4	1,3 %	3	1,2 %	1	0,4 %
Infirmière	27	8,6 %	31	10,0 %	34	13,7 %	39	14,7 %
Autre personnel médical	74	23,5 %	80	25,9 %	76	30,5 %	73	27,4 %
Secrétaire	1	0,3 %	1	0,3 %	1	0,4 %	1	0,4 %
Caissière	0	0,0 %	2	0,6 %	1	0,4 %	1	0,4 %
Employée de bureau	2	0,6 %	0	0,0 %	1	0,4 %	1	0,4 %
Vendeuse	3	1,0 %	2	0,6 %	1	0,4 %	2	0,8 %
Commis	2	0,6 %	0	0,0 %	1	0,4 %	0	0,0 %
Travailleuse des aliments	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %
Barmaid	1	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Préposée à l'entretien	1	0,3 %	0	0,0 %	1	0,4 %	2	0,8 %
Services personnels	12	3,8 %	11	3,6 %	7	2,8 %	5	1,9 %
Autre travailleuse des services	6	1,9 %	5	1,6 %	5	2,0 %	2	0,8 %
Couturière	0	0,0 %	3	1,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %
Travailleuse du textile	0	0,0 %	2	0,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Manutentionnaire	6	1,9 %	3	1,0 %	1	0,4 %	2	0,8 %
Travailleuse de l'imprimerie	5	1,6 %	4	1,3 %	2	0,8 %	1	0,4 %
Autres ou indéterminée	164	52,1 %	152	49,2 %	108	43,4 %	128	48,1 %
Total	315	100,0 %	309	100,0 %	249	100,0 %	266	100,0 %

Tableau 6 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013
selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse****L'ensemble des deux catégories**

	2010		2011		2012		2013	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	172	0,5 %	160	0,5 %	156	0,5 %	166	0,5 %
Enseignante	5 915	18,3 %	6 034	18,4 %	6 002	18,0 %	5 964	18,0 %
Infirmière	6 033	18,7 %	6 450	19,6 %	6 658	20,0 %	6 746	20,3 %
Autre personnel médical	2 359	7,3 %	2 627	8,0 %	2 544	7,6 %	2 685	8,1 %
Secrétaire	255	0,8 %	292	0,9 %	268	0,8 %	235	0,7 %
Caissière	1 442	4,5 %	1 372	4,2 %	1 288	3,9 %	1 260	3,8 %
Employée de bureau	569	1,8 %	632	1,9 %	635	1,9 %	592	1,8 %
Vendeuse	2 270	7,0 %	2 429	7,4 %	2 480	7,4 %	2 434	7,3 %
Commis	258	0,8 %	251	0,8 %	266	0,8 %	284	0,9 %
Travailleuse des aliments	465	1,4 %	432	1,3 %	468	1,4 %	439	1,3 %
Barmaid	3 015	9,3 %	2 989	9,1 %	3 115	9,3 %	3 080	9,3 %
Préposée à l'entretien	399	1,2 %	441	1,3 %	481	1,4 %	454	1,4 %
Services personnels	2 095	6,5 %	2 182	6,6 %	2 198	6,6 %	2 126	6,4 %
Autre travailleuse des services	316	1,0 %	345	1,0 %	413	1,2 %	334	1,0 %
Couturière	96	0,3 %	106	0,3 %	86	0,3 %	88	0,3 %
Travailleuse du textile	37	0,1 %	46	0,1 %	42	0,1 %	41	0,1 %
Manutentionnaire	316	1,0 %	355	1,1 %	277	0,8 %	221	0,7 %
Travailleuse de l'imprimerie	84	0,3 %	67	0,2 %	79	0,2 %	78	0,2 %
Autres ou indéterminée	6 173	19,1 %	5 672	17,2 %	5 893	17,7 %	5 960	18,0 %
Total	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %

Tableau 7

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2010		2011		2012		2013	
Direction régionale ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	7 265	22,7 %	7 372	22,6 %	7 789	23,5 %	7 709	23,4 %
Longueuil	1 917	6,0 %	1 900	5,8 %	1 866	5,6 %	1 920	5,8 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	843	2,6 %	880	2,7 %	970	2,9 %	851	2,6 %
Valleyfield	795	2,5 %	815	2,5 %	849	2,6 %	851	2,6 %
Yamaska	1 291	4,0 %	1 466	4,5 %	1 353	4,1 %	1 416	4,3 %
Total partiel Montérégie	4 846	15,2 %	5 061	15,5 %	5 038	15,2 %	5 038	15,3 %
Abitibi-Témiscamingue	887	2,8 %	884	2,7 %	955	2,9 %	896	2,7 %
Bas-Saint-Laurent	1 015	3,2 %	997	3,1 %	934	2,8 %	940	2,9 %
Capitale-Nationale	4 115	12,9 %	4 147	12,7 %	4 195	12,7 %	3 954	12,0 %
Chaudière-Appalaches	2 192	6,9 %	2 266	7,0 %	2 233	6,7 %	2 123	6,4 %
Côte-Nord	454	1,4 %	459	1,4 %	425	1,3 %	433	1,3 %
Estrie	1 458	4,6 %	1 398	4,3 %	1 418	4,3 %	1 499	4,6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	317	1,0 %	302	0,9 %	306	0,9 %	313	1,0 %
Lanaudière	1 446	4,5 %	1 522	4,7 %	1 551	4,7 %	1 562	4,7 %
Laurentides	1 963	6,1 %	1 997	6,1 %	1 979	6,0 %	2 095	6,4 %
Laval	1 471	4,6 %	1 468	4,5 %	1 472	4,4 %	1 533	4,7 %
Mauricie et Centre-du-Québec	2 205	6,9 %	2 253	6,9 %	2 309	7,0 %	2 282	6,9 %
Outaouais	1 071	3,4 %	1 108	3,4 %	1 138	3,4 %	1 184	3,6 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 249	3,9 %	1 339	4,1 %	1 358	4,1 %	1 360	4,1 %
Total partiel autres régions	19 843	62,1 %	20 140	61,8 %	20 273	61,2 %	20 174	61,3 %
Total	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

Tableau 7 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale**

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2010		2011		2012		2013	
Direction régionale ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	32	10,2 %	24	7,8 %	29	11,6 %	17	6,4 %
Longueuil	9	2,9 %	12	3,9 %	4	1,6 %	11	4,1 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	9	2,9 %	6	1,9 %	1	0,4 %	2	0,8 %
Valleyfield	5	1,6 %	5	1,6 %	3	1,2 %	3	1,1 %
Yamaska	14	4,4 %	5	1,6 %	0	0,0 %	3	1,1 %
Total partiel Montérégie	37	11,7 %	28	9,1 %	8	3,2 %	19	7,1 %
Abitibi-Témiscamingue	3	1,0 %	2	0,6 %	5	2,0 %	10	3,8 %
Bas-Saint-Laurent	3	1,0 %	7	2,3 %	6	2,4 %	2	0,8 %
Capitale-Nationale	89	28,3 %	85	27,5 %	71	28,5 %	64	24,1 %
Chaudière-Appalaches	40	12,7 %	54	17,5 %	34	13,7 %	37	13,9 %
Côte-Nord	2	0,6 %	3	1,0 %	3	1,2 %	5	1,9 %
Estrie	37	11,7 %	32	10,4 %	20	8,0 %	27	10,2 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0,0 %	4	1,3 %	1	0,4 %	3	1,1 %
Lanaudière	7	2,2 %	12	3,9 %	8	3,2 %	14	5,3 %
Laurentides	9	2,9 %	2	0,6 %	2	0,8 %	4	1,5 %
Laval	14	4,4 %	12	3,9 %	17	6,8 %	16	6,0 %
Mauricie et Centre-du-Québec	14	4,4 %	14	4,5 %	10	4,0 %	12	4,5 %
Outaouais	25	7,9 %	26	8,4 %	25	10,0 %	31	11,7 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	1,0 %	4	1,3 %	10	4,0 %	5	1,9 %
Total partiel autres régions	246	78,1 %	257	83,2 %	212	85,1 %	230	86,5 %
Total	315	100,0 %	309	100,0 %	249	100,0 %	266	100,0 %

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

Tableau 7 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale****L'ensemble des deux catégories**

	2010		2011		2012		2013	
Direction régionale¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	7 297	22,6 %	7 396	22,5 %	7 818	23,4 %	7 726	23,3 %
Longueuil	1 926	6,0 %	1 912	5,8 %	1 870	5,6 %	1 931	5,8 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	852	2,6 %	886	2,7 %	971	2,9 %	853	2,6 %
Valleyfield	800	2,5 %	820	2,5 %	852	2,6 %	854	2,6 %
Yamaska	1 305	4,0 %	1 471	4,5 %	1 353	4,1 %	1 419	4,3 %
Total partiel Montérégie	4 883	15,1 %	5 089	15,5 %	5 046	15,1 %	5 057	15,2 %
Abitibi-Témiscamingue	890	2,8 %	886	2,7 %	960	2,9 %	906	2,7 %
Bas-Saint-Laurent	1 018	3,2 %	1 004	3,1 %	940	2,8 %	942	2,8 %
Capitale-Nationale	4 204	13,0 %	4 232	12,9 %	4 266	12,8 %	4 018	12,1 %
Chaudière-Appalaches	2 232	6,9 %	2 320	7,1 %	2 267	6,8 %	2 160	6,5 %
Côte-Nord	456	1,4 %	462	1,4 %	428	1,3 %	438	1,3 %
Estrie	1 495	4,6 %	1 430	4,3 %	1 438	4,3 %	1 526	4,6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	317	1,0 %	306	0,9 %	307	0,9 %	316	1,0 %
Lanaudière	1 453	4,5 %	1 534	4,7 %	1 559	4,7 %	1 576	4,7 %
Laurentides	1 972	6,1 %	1 999	6,1 %	1 981	5,9 %	2 099	6,3 %
Laval	1 485	4,6 %	1 480	4,5 %	1 489	4,5 %	1 549	4,7 %
Mauricie et Centre-du-Québec	2 219	6,9 %	2 267	6,9 %	2 319	7,0 %	2 294	6,9 %
Outaouais	1 096	3,4 %	1 134	3,4 %	1 163	3,5 %	1 215	3,7 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 252	3,9 %	1 343	4,1 %	1 368	4,1 %	1 365	4,1 %
Total partiel autres régions	20 089	62,3 %	20 397	62,0 %	20 485	61,4 %	20 404	61,5 %
Total	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

Tableau 8**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique****Catégorie de la réclamation: Enceinte**

		2010		2011		2012		2013	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	109	0,3 %	136	0,4 %	137	0,4 %	148	0,4 %
	Industrie chimique	220	0,7 %	200	0,6 %	197	0,6 %	200	0,6 %
	Forêt et scieries	24	0,1 %	29	0,1 %	30	0,1 %	21	0,1 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	29	0,1 %	28	0,1 %	49	0,1 %	42	0,1 %
	Fabrication de produits en métal	133	0,4 %	129	0,4 %	112	0,3 %	109	0,3 %
	Total partiel	515	1,6 %	522	1,6 %	525	1,6 %	520	1,6 %
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	174	0,5 %	167	0,5 %	143	0,4 %	140	0,4 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	179	0,6 %	174	0,5 %	159	0,5 %	143	0,4 %
	Fabrication d'équipement de transport	101	0,3 %	106	0,3 %	109	0,3 %	129	0,4 %
	Première transformation des métaux	8	0,0 %	25	0,1 %	28	0,1 %	25	0,1 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	28	0,1 %	36	0,1 %	23	0,1 %	18	0,1 %
	Total partiel	490	1,5 %	508	1,6 %	462	1,4 %	455	1,4 %
Groupe III	Administration publique	561	1,8 %	562	1,7 %	573	1,7 %	634	1,9 %
	Industrie des aliments et boissons	571	1,8 %	601	1,8 %	545	1,6 %	554	1,7 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	61	0,2 %	56	0,2 %	52	0,2 %	52	0,2 %
	Industrie du papier et activités diverses	40	0,1 %	37	0,1 %	43	0,1 %	29	0,1 %
	Transport et entreposage	136	0,4 %	149	0,5 %	165	0,5 %	162	0,5 %
	Total partiel	1 369	4,3 %	1 405	4,3 %	1 378	4,2 %	1 431	4,3 %
Groupe IV	Commerce	5 081	15,9 %	5 094	15,6 %	5 125	15,5 %	5 024	15,3 %
	Industrie du cuir	20	0,1 %	17	0,1 %	16	0,0 %	14	0,0 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	21	0,1 %	17	0,1 %	31	0,1 %	22	0,1 %
	Industrie du tabac	4	0,0 %	2	0,0 %	3	0,0 %	6	0,0 %
	Industrie textile	68	0,2 %	54	0,2 %	37	0,1 %	41	0,1 %
	Total partiel	5 194	16,3 %	5 184	15,9 %	5 212	15,7 %	5 107	15,5 %
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 423	17,0 %	5 349	16,4 %	5 509	16,6 %	5 373	16,3 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	57	0,2 %	66	0,2 %	89	0,3 %	68	0,2 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	174	0,5 %	173	0,5 %	168	0,5 %	127	0,4 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	12	0,0 %	3	0,0 %	3	0,0 %	4	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	109	0,3 %	116	0,4 %	114	0,3 %	79	0,2 %
	Total partiel	5 775	18,1 %	5 707	17,5 %	5 883	17,8 %	5 651	17,2 %
Groupe VI	Agriculture	458	1,4 %	479	1,5 %	500	1,5 %	508	1,5 %
	Bonneterie et habillement	80	0,3 %	88	0,3 %	85	0,3 %	74	0,2 %
	Enseignement et services annexes	3 927	12,3 %	3 986	12,2 %	3 927	11,9 %	3 833	11,6 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	183	0,6 %	170	0,5 %	153	0,5 %	187	0,6 %
	Services médicaux et sociaux	13 792	43,2 %	14 387	44,2 %	14 801	44,7 %	15 023	45,6 %
	Chasse et pêche	1	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	103	0,3 %	90	0,3 %	111	0,3 %	87	0,3 %
	Total partiel	18 544	58,0 %	19 200	58,9 %	19 577	59,1 %	19 712	59,9 %
Indéterminé		67	0,2 %	47	0,1 %	63	0,2 %	45	0,1 %
Total		31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %

Tableau 8 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

Catégorie de la réclamation: Allaité

		2010		2011		2012		2013	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	7	2,2 %	4	1,3 %	4	1,6 %	3	1,1 %
	Industrie chimique	11	3,5 %	8	2,6 %	2	0,8 %	7	2,6 %
	Forêt et scieries	0	0,0 %	3	1,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %
	Fabrication de produits en métal	4	1,3 %	15	4,9 %	6	2,4 %	5	1,9 %
	Total partiel	22	7,0 %	30	9,7 %	12	4,8 %	16	6,0 %
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	11	3,5 %	4	1,3 %	10	4,0 %	6	2,3 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	26	8,3 %	24	7,8 %	10	4,0 %	18	6,8 %
	Fabrication d'équipement de transport	14	4,4 %	10	3,2 %	6	2,4 %	13	4,9 %
	Première transformation des métaux	1	0,3 %	1	0,3 %	3	1,2 %	0	0,0 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	1	0,3 %	1	0,3 %	0	0,0 %	2	0,8 %
	Total partiel	53	16,8 %	40	12,9 %	29	11,6 %	39	14,7 %
Groupe III	Administration publique	4	1,3 %	5	1,6 %	2	0,8 %	2	0,8 %
	Industrie des aliments et boissons	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	4	1,3 %	6	1,9 %	0	0,0 %	1	0,4 %
	Industrie du papier et activités diverses	5	1,6 %	0	0,0 %	1	0,4 %	1	0,4 %
	Transport et entreposage	1	0,3 %	1	0,3 %	0	0,0 %	1	0,4 %
	Total partiel	14	4,4 %	12	3,9 %	3	1,2 %	6	2,3 %
Groupe IV	Commerce	17	5,4 %	17	5,5 %	12	4,8 %	15	5,6 %
	Industrie du cuir	2	0,6 %	2	0,6 %	1	0,4 %	0	0,0 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	0	0,0 %	3	1,0 %	3	1,2 %	1	0,4 %
	Industrie du tabac	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industrie textile	1	0,3 %	1	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Total partiel	20	6,3 %	23	7,4 %	16	6,4 %	16	6,0 %
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	35	11,1 %	31	10,0 %	36	14,5 %	26	9,8 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	2	0,6 %	1	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	11	3,5 %	7	2,3 %	5	2,0 %	7	2,6 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	9	2,9 %	2	0,6 %	2	0,8 %	2	0,8 %
	Total partiel	57	18,1 %	41	13,3 %	43	17,3 %	35	13,2 %
Groupe VI	Agriculture	17	5,4 %	24	7,8 %	19	7,6 %	24	9,0 %
	Bonneterie et habillement	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Enseignement et services annexes	11	3,5 %	13	4,2 %	11	4,4 %	8	3,0 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	1	0,3 %	0	0,0 %	1	0,4 %	0	0,0 %
	Services médicaux et sociaux	114	36,2 %	119	38,5 %	110	44,2 %	119	44,7 %
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	6	1,9 %	7	2,3 %	4	1,6 %	3	1,1 %
	Total partiel	149	47,3 %	163	52,8 %	145	58,2 %	154	57,9 %
Indéterminé		0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %	0	0,0 %
Total		315	100,0 %	309	100,0 %	249	100,0 %	266	100,0 %

Tableau 8 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

L'ensemble des deux catégories

		2010		2011		2012		2013	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	116	0,4 %	140	0,4 %	141	0,4 %	151	0,5 %
	Industrie chimique	231	0,7 %	208	0,6 %	199	0,6 %	207	0,6 %
	Forêt et scieries	24	0,1 %	32	0,1 %	30	0,1 %	21	0,1 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	29	0,1 %	28	0,1 %	49	0,1 %	43	0,1 %
	Fabrication de produits en métal	137	0,4 %	144	0,4 %	118	0,4 %	114	0,3 %
	Total partiel	537	1,7 %	552	1,7 %	537	1,6 %	536	1,6 %
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	185	0,6 %	171	0,5 %	153	0,5 %	146	0,4 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	205	0,6 %	198	0,6 %	169	0,5 %	161	0,5 %
	Fabrication d'équipement de transport	115	0,4 %	116	0,4 %	115	0,3 %	142	0,4 %
	Première transformation des métaux	9	0,0 %	26	0,1 %	31	0,1 %	25	0,1 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	29	0,1 %	37	0,1 %	23	0,1 %	20	0,1 %
	Total partiel	543	1,7 %	548	1,7 %	491	1,5 %	494	1,5 %
Groupe III	Administration publique	565	1,8 %	567	1,7 %	575	1,7 %	636	1,9 %
	Industrie des aliments et boissons	571	1,8 %	601	1,8 %	545	1,6 %	555	1,7 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	65	0,2 %	62	0,2 %	52	0,2 %	53	0,2 %
	Industrie du papier et activités diverses	45	0,1 %	37	0,1 %	44	0,1 %	30	0,1 %
	Transport et entreposage	137	0,4 %	150	0,5 %	165	0,5 %	163	0,5 %
	Total partiel	1 383	4,3 %	1 417	4,3 %	1 381	4,1 %	1 437	4,3 %
Groupe IV	Commerce	5 098	15,8 %	5 111	15,5 %	5 137	15,4 %	5 039	15,2 %
	Industrie du cuir	22	0,1 %	19	0,1 %	17	0,1 %	14	0,0 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	21	0,1 %	20	0,1 %	34	0,1 %	23	0,1 %
	Industrie du tabac	4	0,0 %	2	0,0 %	3	0,0 %	6	0,0 %
	Industrie textile	69	0,2 %	55	0,2 %	37	0,1 %	41	0,1 %
	Total partiel	5 214	16,2 %	5 207	15,8 %	5 228	15,7 %	5 123	15,4 %
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 458	16,9 %	5 380	16,4 %	5 545	16,6 %	5 399	16,3 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	59	0,2 %	67	0,2 %	89	0,3 %	68	0,2 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	185	0,6 %	180	0,5 %	173	0,5 %	134	0,4 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	12	0,0 %	3	0,0 %	3	0,0 %	4	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	118	0,4 %	118	0,4 %	116	0,3 %	81	0,2 %
	Total partiel	5 832	18,1 %	5 748	17,5 %	5 926	17,8 %	5 686	17,1 %
Groupe VI	Agriculture	475	1,5 %	503	1,5 %	519	1,6 %	532	1,6 %
	Bonneterie et habillement	80	0,2 %	88	0,3 %	85	0,3 %	74	0,2 %
	Enseignement et services annexes	3 938	12,2 %	3 999	12,2 %	3 938	11,8 %	3 841	11,6 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	184	0,6 %	170	0,5 %	154	0,5 %	187	0,6 %
	Services médicaux et sociaux	13 906	43,1 %	14 506	44,1 %	14 911	44,7 %	15 142	45,6 %
	Chasse et pêche	1	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	109	0,3 %	97	0,3 %	115	0,3 %	90	0,3 %
	Total partiel	18 693	57,9 %	19 363	58,9 %	19 722	59,1 %	19 866	59,9 %
Indéterminé		67	0,2 %	47	0,1 %	64	0,2 %	45	0,1 %
Total		32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %

Tableau 9**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et le type d'affectation¹****Catégorie de la réclamation: Enceinte**

	2010		2011		2012		2013	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	6 611	20,7 %	7 363	22,6 %	7 941	24,0 %	8 063	24,5 %
Retrait seulement	16 016	50,1 %	15 902	48,8 %	15 388	46,5 %	15 206	46,2 %
Retrait et affectation	8 950	28,0 %	8 980	27,6 %	9 461	28,6 %	9 395	28,5 %
Indéterminé	377	1,2 %	328	1,0 %	310	0,9 %	257	0,8 %
Total	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2010		2011		2012		2013	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	30	9,5 %	27	8,7 %	32	12,9 %	33	12,4 %
Retrait seulement	269	85,4 %	270	87,4 %	198	79,5 %	213	80,1 %
Retrait et affectation	11	3,5 %	11	3,6 %	19	7,6 %	17	6,4 %
Indéterminé	5	1,6 %	1	0,3 %	0	0,0 %	3	1,1 %
Total	315	100,0 %	309	100,0 %	249	100,0 %	266	100,0 %

L'ensemble des deux catégories

	2010		2011		2012		2013	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	6 641	20,6 %	7 390	22,5 %	7 973	23,9 %	8 096	24,4 %
Retrait seulement	16 285	50,5 %	16 172	49,2 %	15 586	46,7 %	15 419	46,5 %
Retrait et affectation	8 961	27,8 %	8 991	27,3 %	9 480	28,4 %	9 412	28,4 %
Indéterminé	382	1,2 %	329	1,0 %	310	0,9 %	260	0,8 %
Total	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %

1. Il est à noter que l'employeur n'est pas obligé de signaler à la CSST s'il affecte une travailleuse à d'autres tâches.

Tableau 10

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de débours et la catégorie de la réclamation

Année de la réclamation: 2010

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 966	189 960 543 \$	92,1 %	7 609 \$	280	6 405 656 \$	99,3 %	22 877 \$	25 246	196 366 199 \$	92,4 %	7 778 \$
Débours en affectation ²	5 905	14 441 415 \$	7,0 %	2 446 \$	7	28 647 \$	0,4 %	4 092 \$	5 912	14 470 062 \$	6,8 %	2 448 \$
Débours en frais	26 684	1 776 301 \$	0,9 %	67 \$	245	16 366 \$	0,3 %	67 \$	26 929	1 792 667 \$	0,8 %	67 \$
Aucun débours	741	0 \$	0,0 %	0 \$	8	0 \$	0,0 %	0 \$	749	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	31 954	206 178 259 \$	100,0 %	6 452 \$	315	6 450 669 \$	100,0 %	20 478 \$	32 269	212 628 928 \$	100,0 %	6 589 \$

Année de la réclamation: 2011

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 882	193 179 598 \$	91,6 %	7 764 \$	281	7 043 709 \$	99,4 %	25 067 \$	25 163	200 223 307 \$	91,8 %	7 957 \$
Débours en affectation ²	6 308	15 990 363 \$	7,6 %	2 535 \$	6	25 170 \$	0,4 %	4 195 \$	6 314	16 015 533 \$	7,3 %	2 537 \$
Débours en frais	27 005	1 775 953 \$	0,8 %	66 \$	226	15 352 \$	0,2 %	68 \$	27 231	1 791 305 \$	0,8 %	66 \$
Aucun débours	862	0 \$	0,0 %	0 \$	7	0 \$	0,0 %	0 \$	869	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	32 573	210 945 914 \$	100,0 %	6 476 \$	309	7 084 231 \$	100,0 %	22 926 \$	32 882	218 030 145 \$	100,0 %	6 631 \$

Année de la réclamation: 2012

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 849	195 020 143 \$	90,9 %	7 848 \$	217	5 521 094 \$	97,7 %	25 443 \$	25 066	200 541 237 \$	91,1 %	8 001 \$
Débours en affectation ²	6 743	17 391 859 \$	8,1 %	2 579 \$	13	117 375 \$	2,1 %	9 029 \$	6 756	17 509 234 \$	8,0 %	2 592 \$
Débours en frais	27 547	2 018 845 \$	0,9 %	73 \$	189	14 238 \$	0,3 %	75 \$	27 736	2 033 083 \$	0,9 %	73 \$
Aucun débours	888	0 \$	0,0 %	0 \$	7	0 \$	0,0 %	0 \$	895	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	33 100	214 430 847 \$	100,0 %	6 478 \$	249	5 652 707 \$	100,0 %	22 702 \$	33 349	220 083 554 \$	100,0 %	6 599 \$

Année de la réclamation: 2013

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 601	198 118 776 \$	90,9 %	8 053 \$	230	5 764 429 \$	98,7 %	25 063 \$	24 831	203 883 205 \$	91,1 %	8 211 \$
Débours en affectation ²	6 777	17 819 951 \$	8,2 %	2 629 \$	12	62 925 \$	1,1 %	5 244 \$	6 789	17 882 876 \$	8,0 %	2 634 \$
Débours en frais	27 331	2 113 728 \$	1,0 %	77 \$	183	14 141 \$	0,2 %	77 \$	27 514	2 127 869 \$	1,0 %	77 \$
Aucun débours	805	0 \$	0,0 %	0 \$	11	0 \$	0,0 %	0 \$	816	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	32 921	218 052 455 \$	100,0 %	6 624 \$	266	5 841 495 \$	100,0 %	21 961 \$	33 187	223 893 950 \$	100,0 %	6 746 \$

1. Si une réclamation relève de plus d'une catégorie de débours, elle ne figure qu'une fois au total.

2. Remboursement que l'employeur a demandé afin de combler la différence de salaire entre la rémunération rattachée à l'emploi habituel de la travailleuse et celle rattachée au poste d'affectation, si celle-ci est moins élevée.

Tableau 11

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2010		2011		2012		2013	
Nombre de jours d'indemnisation ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	377	1,2 %	328	1,0 %	310	0,9 %	257	0,8 %
Affectation	6 611	20,7 %	7 363	22,6 %	7 941	24,0 %	8 063	24,5 %
1 à 25 jours	2 045	6,4 %	2 097	6,4 %	2 173	6,6 %	2 126	6,5 %
26 à 50 jours	2 265	7,1 %	2 139	6,6 %	2 192	6,6 %	2 186	6,6 %
51 à 75 jours	3 398	10,6 %	3 360	10,3 %	3 288	9,9 %	3 079	9,4 %
76 à 100 jours	2 899	9,1 %	3 103	9,5 %	3 122	9,4 %	3 132	9,5 %
101 à 125 jours	2 018	6,3 %	1 933	5,9 %	1 925	5,8 %	1 927	5,9 %
126 à 150 jours	2 360	7,4 %	2 308	7,1 %	2 382	7,2 %	2 392	7,3 %
151 à 200 jours	6 654	20,8 %	6 410	19,7 %	6 413	19,4 %	6 392	19,4 %
201 à 250 jours	3 325	10,4 %	3 531	10,8 %	3 353	10,1 %	3 367	10,2 %
251 jours ou plus	2	0,0 %	1	0,0 %	1	0,0 %	0	0,0 %
Total	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %

Nombre de jours d'indemnisation moyen	121	121	120	121
----------------------------------------------	-----	-----	-----	-----

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2010		2011		2012		2013	
Nombre de jours d'indemnisation ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	5	1,6 %	1	0,3 %	0	0,0 %	3	1,1 %
Affectation	30	9,5 %	27	8,7 %	32	12,9 %	33	12,4 %
1 à 25 jours	3	1,0 %	4	1,3 %	3	1,2 %	5	1,9 %
26 à 50 jours	6	1,9 %	4	1,3 %	5	2,0 %	2	0,8 %
51 à 75 jours	3	1,0 %	5	1,6 %	2	0,8 %	7	2,6 %
76 à 100 jours	10	3,2 %	4	1,3 %	2	0,8 %	6	2,3 %
101 à 125 jours	15	4,8 %	6	1,9 %	6	2,4 %	7	2,6 %
126 à 150 jours	7	2,2 %	5	1,6 %	6	2,4 %	9	3,4 %
151 à 200 jours	23	7,3 %	30	9,7 %	23	9,2 %	10	3,8 %
201 à 250 jours	25	7,9 %	20	6,5 %	19	7,6 %	27	10,2 %
251 jours ou plus	188	59,7 %	203	65,7 %	151	60,6 %	157	59,0 %
Total	315	100,0 %	309	100,0 %	249	100,0 %	266	100,0 %

Nombre de jours d'indemnisation moyen	325	347	334	330
----------------------------------------------	-----	-----	-----	-----

1. Estimation du nombre de jours civils pour lesquels la CSST a versé des indemnités à la travailleuse en compensation de l'arrêt de travail.

Tableau 11 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation****L'ensemble des deux catégories**

	2010		2011		2012		2013	
Nombre de jours d'indemnisation¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	382	1,2 %	329	1,0 %	310	0,9 %	260	0,8 %
Affectation	6 641	20,6 %	7 390	22,5 %	7 973	23,9 %	8 096	24,4 %
1 à 25 jours	2 048	6,3 %	2 101	6,4 %	2 176	6,5 %	2 131	6,4 %
26 à 50 jours	2 271	7,0 %	2 143	6,5 %	2 197	6,6 %	2 188	6,6 %
51 à 75 jours	3 401	10,5 %	3 365	10,2 %	3 290	9,9 %	3 086	9,3 %
76 à 100 jours	2 909	9,0 %	3 107	9,4 %	3 124	9,4 %	3 138	9,5 %
101 à 125 jours	2 033	6,3 %	1 939	5,9 %	1 931	5,8 %	1 934	5,8 %
126 à 150 jours	2 367	7,3 %	2 313	7,0 %	2 388	7,2 %	2 401	7,2 %
151 à 200 jours	6 677	20,7 %	6 440	19,6 %	6 436	19,3 %	6 402	19,3 %
201 à 250 jours	3 350	10,4 %	3 551	10,8 %	3 372	10,1 %	3 394	10,2 %
251 jours ou plus	190	0,6 %	204	0,6 %	152	0,5 %	157	0,5 %
Total	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %
Nombre de jours d'indemnisation moyen	123		124		122		123	

1. Estimation du nombre de jours civils pour lesquels la CSST a versé des indemnités à la travailleuse en compensation de l'arrêt de travail.

Tableau 12**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu****Catégorie de la réclamation: Enceinte**

	2010		2011		2012		2013	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	377	1,2 %	328	1,0 %	310	0,9 %	257	0,8 %
Affectation	6 611	20,7 %	7 363	22,6 %	7 941	24,0 %	8 063	24,5 %
1 à 2 500 \$	3 735	11,7 %	3 604	11,1 %	3 666	11,1 %	3 529	10,7 %
2 501 à 5 000 \$	5 283	16,5 %	5 135	15,8 %	4 893	14,8 %	4 675	14,2 %
5 001 à 7 500 \$	4 600	14,4 %	4 511	13,8 %	4 358	13,2 %	4 291	13,0 %
7 501 à 10 000 \$	3 805	11,9 %	3 910	12,0 %	4 091	12,4 %	4 103	12,5 %
10 001 à 12 500 \$	3 089	9,7 %	3 082	9,5 %	3 033	9,2 %	2 920	8,9 %
12 501 à 15 000 \$	2 444	7,6 %	2 486	7,6 %	2 564	7,7 %	2 505	7,6 %
15 001 à 17 500 \$	1 142	3,6 %	1 152	3,5 %	1 240	3,7 %	1 374	4,2 %
17 501 à 20 000 \$	510	1,6 %	580	1,8 %	573	1,7 %	649	2,0 %
20 001 \$ ou plus	358	1,1 %	422	1,3 %	431	1,3 %	555	1,7 %
Total	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	32 921	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	7 609 \$		7 764 \$		7 848 \$		8 053 \$	

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2010		2011		2012		2013	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	5	1,6 %	1	0,3 %	0	0,0 %	3	1,1 %
Affectation	30	9,5 %	27	8,7 %	32	12,9 %	33	12,4 %
1 à 2 500 \$	5	1,6 %	8	2,6 %	6	2,4 %	8	3,0 %
2 501 à 5 000 \$	11	3,5 %	3	1,0 %	4	1,6 %	4	1,5 %
5 001 à 7 500 \$	15	4,8 %	7	2,3 %	2	0,8 %	10	3,8 %
7 501 à 10 000 \$	13	4,1 %	16	5,2 %	12	4,8 %	12	4,5 %
10 001 à 12 500 \$	18	5,7 %	10	3,2 %	10	4,0 %	11	4,1 %
12 501 à 15 000 \$	20	6,3 %	20	6,5 %	20	8,0 %	11	4,1 %
15 001 à 17 500 \$	28	8,9 %	29	9,4 %	16	6,4 %	15	5,6 %
17 501 à 20 000 \$	21	6,7 %	11	3,6 %	18	7,2 %	21	7,9 %
20 001 \$ ou plus	149	47,3 %	177	57,3 %	129	51,8 %	138	51,9 %
Total	315	100,0 %	309	100,0 %	249	100,0 %	266	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	22 877 \$		25 067 \$		25 443 \$		25 063 \$	

Tableau 12 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013
selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu****L'ensemble des deux catégories**

	2010		2011		2012		2013	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	382	1,2 %	329	1,0 %	310	0,9 %	260	0,8 %
Affectation	6 641	20,6 %	7 390	22,5 %	7 973	23,9 %	8 096	24,4 %
1 à 2 500 \$	3 740	11,6 %	3 612	11,0 %	3 672	11,0 %	3 537	10,7 %
2 501 à 5 000 \$	5 294	16,4 %	5 138	15,6 %	4 897	14,7 %	4 679	14,1 %
5 001 à 7 500 \$	4 615	14,3 %	4 518	13,7 %	4 360	13,1 %	4 301	13,0 %
7 501 à 10 000 \$	3 818	11,8 %	3 926	11,9 %	4 103	12,3 %	4 115	12,4 %
10 001 à 12 500 \$	3 107	9,6 %	3 092	9,4 %	3 043	9,1 %	2 931	8,8 %
12 501 à 15 000 \$	2 464	7,6 %	2 506	7,6 %	2 584	7,7 %	2 516	7,6 %
15 001 à 17 500 \$	1 170	3,6 %	1 181	3,6 %	1 256	3,8 %	1 389	4,2 %
17 501 à 20 000 \$	531	1,6 %	591	1,8 %	591	1,8 %	670	2,0 %
20 001 \$ ou plus	507	1,6 %	599	1,8 %	560	1,7 %	693	2,1 %
Total	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %	33 187	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	7 778 \$		7 957 \$		8 001 \$		8 211 \$	

Tableau 13

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse

Année de la réclamation: 2010

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	172	0,5 %	29	10	127	8 755 \$	5 625 \$
Enseignante	5 915	18,3 %	30	8	132	9 136 \$	8 316 \$
Infirmière	6 033	18,7 %	29	9	115	8 175 \$	7 503 \$
Autre personnel médical	2 359	7,3 %	29	10	115	8 221 \$	6 788 \$
Secrétaire	255	0,8 %	28	13	103	6 036 \$	3 206 \$
Caissière	1 442	4,5 %	25	13	94	4 084 \$	3 233 \$
Employée de bureau	569	1,8 %	29	14	95	5 668 \$	2 940 \$
Vendeuse	2 270	7,0 %	27	13	95	4 967 \$	3 902 \$
Commis	258	0,8 %	29	12	117	6 173 \$	4 250 \$
Travailleuse des aliments	465	1,4 %	27	10	126	7 419 \$	6 419 \$
Barmaid	3 015	9,3 %	27	12	114	5 439 \$	5 095 \$
Préposée à l'entretien	399	1,2 %	29	10	138	6 693 \$	6 241 \$
Services personnels	2 095	6,5 %	28	9	149	8 219 \$	7 651 \$
Autre travailleuse des services	316	1,0 %	28	11	133	7 107 \$	6 244 \$
Couturière	96	0,3 %	30	13	120	6 120 \$	4 462 \$
Travailleuse du textile	37	0,1 %	28	10	127	7 202 \$	5 098 \$
Manutentionnaire	316	1,0 %	28	11	129	7 465 \$	6 378 \$
Travailleuse de l'imprimerie	84	0,3 %	28	9	159	9 017 \$	6 315 \$
Autres ou indéterminée	6 173	19,1 %	29	10	136	9 047 \$	6 819 \$
Total	32 269	100,0 %	28	10	123	7 778 \$	6 589 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse**

Année de la réclamation: 2011

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	160	0,5 %	29	10	122	8 333 \$	5 210 \$
Enseignante	6 034	18,4 %	30	9	133	9 266 \$	8 261 \$
Infirmière	6 450	19,6 %	29	9	115	8 137 \$	7 321 \$
Autre personnel médical	2 627	8,0 %	29	10	112	8 188 \$	6 560 \$
Secrétaire	292	0,9 %	28	13	109	6 651 \$	3 659 \$
Caissière	1 372	4,2 %	25	14	94	4 248 \$	3 249 \$
Employée de bureau	632	1,9 %	29	14	98	5 949 \$	3 107 \$
Vendeuse	2 429	7,4 %	27	13	96	5 039 \$	3 955 \$
Commis	251	0,8 %	29	13	114	6 297 \$	4 270 \$
Travailleuse des aliments	432	1,3 %	28	10	125	7 643 \$	6 267 \$
Barmaid	2 989	9,1 %	27	12	115	5 621 \$	5 286 \$
Préposée à l'entretien	441	1,3 %	29	11	131	6 750 \$	6 258 \$
Services personnels	2 182	6,6 %	28	8	154	8 739 \$	8 134 \$
Autre travailleuse des services	345	1,0 %	28	10	133	7 439 \$	6 366 \$
Couturière	106	0,3 %	30	13	108	5 179 \$	3 928 \$
Travailleuse du textile	46	0,1 %	30	10	168	11 474 \$	6 619 \$
Manutentionnaire	355	1,1 %	29	11	124	7 025 \$	5 726 \$
Travailleuse de l'imprimerie	67	0,2 %	28	9	146	7 606 \$	6 132 \$
Autres ou indéterminée	5 672	17,2 %	29	10	140	9 708 \$	7 114 \$
Total	32 882	100,0 %	29	10	124	7 957 \$	6 631 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse**

Année de la réclamation: 2012

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	156	0,5 %	30	10	131	9 415 \$	6 370 \$
Enseignante	6 002	18,0 %	30	9	133	9 408 \$	8 379 \$
Infirmière	6 658	20,0 %	29	9	113	8 203 \$	7 401 \$
Autre personnel médical	2 544	7,6 %	29	10	111	8 525 \$	6 631 \$
Secrétaire	268	0,8 %	28	14	95	5 835 \$	2 621 \$
Caissière	1 288	3,9 %	25	14	92	4 221 \$	3 100 \$
Employée de bureau	635	1,9 %	29	15	95	5 774 \$	2 816 \$
Vendeuse	2 480	7,4 %	27	13	97	5 209 \$	3 966 \$
Commis	266	0,8 %	30	12	112	6 483 \$	4 409 \$
Travailleuse des aliments	468	1,4 %	28	10	124	7 626 \$	6 307 \$
Barmaid	3 115	9,3 %	27	12	111	5 500 \$	5 133 \$
Préposée à l'entretien	481	1,4 %	28	10	136	7 163 \$	6 656 \$
Services personnels	2 198	6,6 %	28	9	154	8 893 \$	8 160 \$
Autre travailleuse des services	413	1,2 %	29	11	127	7 117 \$	6 255 \$
Couturière	86	0,3 %	31	14	98	4 933 \$	4 156 \$
Travailleuse du textile	42	0,1 %	29	11	120	7 573 \$	5 049 \$
Manutentionnaire	277	0,8 %	29	12	122	6 817 \$	5 820 \$
Travailleuse de l'imprimerie	79	0,2 %	29	10	145	8 098 \$	5 675 \$
Autres ou indéterminée	5 893	17,7 %	29	10	135	9 451 \$	6 765 \$
Total	33 349	100,0 %	29	10	122	8 001 \$	6 599 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse**

Année de la réclamation: 2013

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	166	0,5 %	30	11	125	9 619 \$	5 622 \$
Enseignante	5 964	18,0 %	30	9	135	9 620 \$	8 647 \$
Infirmière	6 746	20,3 %	29	9	114	8 371 \$	7 418 \$
Autre personnel médical	2 685	8,1 %	29	10	111	8 495 \$	6 473 \$
Secrétaire	235	0,7 %	28	14	101	5 944 \$	2 696 \$
Caissière	1 260	3,8 %	26	14	93	4 438 \$	3 339 \$
Employée de bureau	592	1,8 %	29	15	102	6 475 \$	2 981 \$
Vendeuse	2 434	7,3 %	27	13	94	5 152 \$	3 913 \$
Commis	284	0,9 %	29	13	111	6 279 \$	4 069 \$
Travailleuse des aliments	439	1,3 %	28	10	125	7 556 \$	5 827 \$
Barmaid	3 080	9,3 %	27	12	111	5 648 \$	5 317 \$
Préposée à l'entretien	454	1,4 %	29	10	137	7 339 \$	6 913 \$
Services personnels	2 126	6,4 %	28	8	153	9 034 \$	8 389 \$
Autre travailleuse des services	334	1,0 %	28	11	134	7 921 \$	6 760 \$
Couturière	88	0,3 %	30	15	103	5 337 \$	4 224 \$
Travailleuse du textile	41	0,1 %	31	10	115	7 830 \$	5 304 \$
Manutentionnaire	221	0,7 %	29	10	143	8 226 \$	6 875 \$
Travailleuse de l'imprimerie	78	0,2 %	30	9	139	8 277 \$	6 595 \$
Autres ou indéterminée	5 960	18,0 %	30	10	135	9 814 \$	7 029 \$
Total	33 187	100,0 %	29	10	123	8 211 \$	6 746 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2010

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 297	22,6 %	30	12	118	7 625 \$	6 170 \$
Longueuil	1 926	6,0 %	29	10	109	6 964 \$	5 591 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	852	2,6 %	27	11	109	6 649 \$	5 958 \$
Valleyfield	800	2,5 %	27	10	117	7 228 \$	6 418 \$
Yamaska	1 305	4,0 %	27	10	118	7 091 \$	5 766 \$
Total partiel Montérégie	4 883	15,1 %	28	10	113	6 984 \$	5 837 \$
Abitibi-Témiscamingue	890	2,8 %	27	10	119	7 238 \$	5 742 \$
Bas-Saint-Laurent	1 018	3,2 %	28	9	123	7 235 \$	6 590 \$
Capitale-Nationale	4 204	13,0 %	29	8	141	9 370 \$	8 733 \$
Chaudière-Appalaches	2 232	6,9 %	28	9	133	8 273 \$	7 253 \$
Côte-Nord	456	1,4 %	28	10	121	7 621 \$	6 613 \$
Estrie	1 495	4,6 %	27	10	120	7 249 \$	6 122 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	317	1,0 %	28	9	130	8 638 \$	7 635 \$
Lanaudière	1 453	4,5 %	28	11	110	6 702 \$	5 380 \$
Laurentides	1 972	6,1 %	28	10	122	7 792 \$	6 533 \$
Laval	1 485	4,6 %	29	10	128	8 257 \$	7 027 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 219	6,9 %	28	10	123	7 334 \$	5 950 \$
Outaouais	1 096	3,4 %	27	11	134	8 649 \$	7 261 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 252	3,9 %	28	10	117	6 902 \$	5 989 \$
Total partiel autres régions	20 089	62,3 %	28	10	128	8 020 \$	6 924 \$
Total	32 269	100,0 %	28	10	123	7 778 \$	6 589 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2011

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 396	22,5 %	30	12	118	7 669 \$	6 189 \$
Longueuil	1 912	5,8 %	28	11	111	7 191 \$	5 524 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	886	2,7 %	28	10	118	7 547 \$	6 539 \$
Valleyfield	820	2,5 %	28	10	118	7 618 \$	6 805 \$
Yamaska	1 471	4,5 %	28	11	114	6 952 \$	5 363 \$
Total partiel Montérégie	5 089	15,5 %	28	11	115	7 272 \$	5 861 \$
Abitibi-Témiscamingue	886	2,7 %	27	10	121	7 485 \$	5 756 \$
Bas-Saint-Laurent	1 004	3,1 %	28	10	127	7 668 \$	6 870 \$
Capitale-Nationale	4 232	12,9 %	29	8	138	9 310 \$	8 507 \$
Chaudière-Appalaches	2 320	7,1 %	28	9	138	8 741 \$	7 504 \$
Côte-Nord	462	1,4 %	28	10	127	8 046 \$	6 463 \$
Estrie	1 430	4,3 %	28	10	117	7 262 \$	6 160 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	306	0,9 %	29	9	132	9 189 \$	8 048 \$
Lanaudière	1 534	4,7 %	28	11	113	7 005 \$	5 557 \$
Laurentides	1 999	6,1 %	28	10	125	8 005 \$	6 556 \$
Laval	1 480	4,5 %	29	10	129	8 440 \$	7 041 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 267	6,9 %	28	10	124	7 687 \$	6 154 \$
Outaouais	1 134	3,4 %	28	10	132	8 824 \$	7 557 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 343	4,1 %	28	10	116	7 185 \$	6 102 \$
Total partiel autres régions	20 397	62,0 %	28	10	128	8 223 \$	6 983 \$
Total	32 882	100,0 %	29	10	124	7 957 \$	6 631 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2012

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 818	23,4 %	31	12	119	7 931 \$	6 420 \$
Longueuil	1 870	5,6 %	29	11	108	7 077 \$	5 364 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	971	2,9 %	28	11	110	7 103 \$	6 199 \$
Valleyfield	852	2,6 %	28	11	115	7 750 \$	6 599 \$
Yamaska	1 353	4,1 %	28	11	114	7 050 \$	5 558 \$
Total partiel Montérégie	5 046	15,1 %	28	11	111	7 198 \$	5 785 \$
Abitibi-Témiscamingue	960	2,9 %	27	11	120	7 809 \$	6 214 \$
Bas-Saint-Laurent	940	2,8 %	28	10	121	7 386 \$	6 348 \$
Capitale-Nationale	4 266	12,8 %	29	8	137	9 427 \$	8 517 \$
Chaudière-Appalaches	2 267	6,8 %	28	9	136	8 728 \$	7 200 \$
Côte-Nord	428	1,3 %	27	10	130	8 494 \$	6 594 \$
Estrie	1 438	4,3 %	28	10	113	7 163 \$	5 948 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	307	0,9 %	29	9	126	8 642 \$	7 752 \$
Lanaudière	1 559	4,7 %	28	11	115	7 187 \$	5 806 \$
Laurentides	1 981	5,9 %	28	10	122	7 869 \$	6 353 \$
Laval	1 489	4,5 %	29	10	130	8 449 \$	7 163 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 319	7,0 %	28	10	120	7 503 \$	5 784 \$
Outaouais	1 163	3,5 %	28	10	131	8 922 \$	7 417 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 368	4,1 %	28	10	115	7 116 \$	5 860 \$
Total partiel autres régions	20 485	61,4 %	28	10	126	8 219 \$	6 868 \$
Total	33 349	100,0 %	29	10	122	8 001 \$	6 599 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2013

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 726	23,3 %	31	11	121	8 150 \$	6 570 \$
Longueuil	1 931	5,8 %	29	11	111	7 339 \$	5 500 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	853	2,6 %	28	10	117	7 656 \$	6 618 \$
Valleyfield	854	2,6 %	28	11	111	7 360 \$	6 472 \$
Yamaska	1 419	4,3 %	28	11	116	7 474 \$	5 794 \$
Total partiel Montérégie	5 057	15,2 %	28	11	113	7 438 \$	5 935 \$
Abitibi-Témiscamingue	906	2,7 %	28	11	124	8 340 \$	6 605 \$
Bas-Saint-Laurent	942	2,8 %	28	10	121	7 587 \$	6 892 \$
Capitale-Nationale	4 018	12,1 %	29	8	136	9 616 \$	8 752 \$
Chaudière-Appalaches	2 160	6,5 %	28	9	138	9 030 \$	7 617 \$
Côte-Nord	438	1,3 %	28	9	122	8 396 \$	6 715 \$
Estrie	1 526	4,6 %	28	10	113	7 225 \$	5 915 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	316	1,0 %	28	10	134	9 469 \$	8 419 \$
Lanaudière	1 576	4,7 %	28	11	117	7 732 \$	6 057 \$
Laurentides	2 099	6,3 %	28	10	123	8 179 \$	6 618 \$
Laval	1 549	4,7 %	30	10	127	8 475 \$	6 930 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 294	6,9 %	28	10	119	7 506 \$	5 730 \$
Outaouais	1 215	3,7 %	28	10	133	9 066 \$	7 511 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 365	4,1 %	28	11	114	7 222 \$	5 826 \$
Total partiel autres régions	20 404	61,5 %	28	10	126	8 417 \$	7 014 \$
Total	33 187	100,0 %	29	10	123	8 211 \$	6 746 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2010

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	116	0,4 %	28	11	157	11 867 \$	9 963 \$
	Industrie chimique	231	0,7 %	30	9	140	10 573 \$	6 401 \$
	Forêt et scieries	24	0,1 %	28	9	133	8 395 \$	7 270 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	29	0,1 %	28	11	112	8 851 \$	6 530 \$
	Fabrication de produits en métal	137	0,4 %	28	9	163	9 875 \$	7 825 \$
	Total partiel	537	1,7 %	29	10	149	10 502 \$	7 580 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	185	0,6 %	28	9	164	9 187 \$	7 916 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	205	0,6 %	29	9	186	10 044 \$	8 215 \$
	Fabrication d'équipement de transport	115	0,4 %	30	11	174	12 563 \$	6 905 \$
	Première transformation des métaux	9	0,0 %	31	9	171	14 362 \$	8 088 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	29	0,1 %	31	9	162	9 435 \$	7 164 \$
	Total partiel	543	1,7 %	29	9	174	10 119 \$	7 778 \$
Groupe III	Administration publique	565	1,8 %	30	10	132	11 250 \$	5 892 \$
	Industrie des aliments et boissons	571	1,8 %	28	10	127	7 670 \$	6 477 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	65	0,2 %	29	10	154	8 975 \$	8 535 \$
	Industrie du papier et activités diverses	45	0,1 %	29	9	173	14 667 \$	10 775 \$
	Transport et entreposage	137	0,4 %	31	9	136	10 170 \$	8 714 \$
	Total partiel	1 383	4,3 %	29	10	133	9 341 \$	6 696 \$
Groupe IV	Commerce	5 098	15,8 %	27	13	98	4 969 \$	4 002 \$
	Industrie du cuir	22	0,1 %	26	9	125	6 993 \$	6 594 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	21	0,1 %	30	11	146	9 186 \$	6 533 \$
	Industrie du tabac	4	0,0 %	36	5	121	12 825 \$	9 649 \$
	Industrie textile	69	0,2 %	29	12	111	5 924 \$	4 801 \$
	Total partiel	5 214	16,2 %	27	13	98	5 019 \$	4 038 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 458	16,9 %	27	12	115	5 872 \$	5 128 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	59	0,2 %	29	10	170	12 629 \$	7 234 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	185	0,6 %	29	11	148	8 639 \$	5 842 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	12	0,0 %	30	10	120	9 217 \$	3 403 \$
	Fabrication de produits électriques	118	0,4 %	30	10	160	10 795 \$	5 706 \$
	Total partiel	5 832	18,1 %	27	12	117	6 056 \$	5 180 \$
Groupe VI	Agriculture	475	1,5 %	28	10	136	8 353 \$	7 952 \$
	Bonneterie et habillement	80	0,2 %	29	13	104	4 858 \$	3 583 \$
	Enseignement et services annexes	3 938	12,2 %	30	9	109	8 493 \$	7 261 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	184	0,6 %	30	15	103	6 707 \$	2 552 \$
	Services médicaux et sociaux	13 906	43,1 %	29	9	134	8 807 \$	7 888 \$
	Chasse et pêche	1	0,0 %	33	14	53	2 982 \$	2 982 \$
	Industries manufacturières diverses	109	0,3 %	29	11	142	8 317 \$	4 949 \$
	Total partiel	18 693	57,9 %	29	9	128	8 705 \$	7 669 \$
Indéterminé		67	0,2 %	29	12	143	8 128 \$	6 670 \$
Total		32 269	100,0 %	28	10	123	7 778 \$	6 589 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2011

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	140	0,4 %	28	11	154	11 740 \$	10 408 \$
	Industrie chimique	208	0,6 %	30	10	163	12 842 \$	6 457 \$
	Forêt et scieries	32	0,1 %	28	9	154	10 443 \$	10 230 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	28	0,1 %	29	9	154	15 245 \$	8 961 \$
	Fabrication de produits en métal	144	0,4 %	28	9	188	12 009 \$	9 200 \$
	Total partiel	552	1,7 %	29	10	166	12 156 \$	8 520 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	171	0,5 %	29	9	145	8 451 \$	7 237 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	198	0,6 %	29	9	176	9 761 \$	8 418 \$
	Fabrication d'équipement de transport	116	0,4 %	30	12	198	14 470 \$	6 910 \$
	Première transformation des métaux	26	0,1 %	31	7	167	16 750 \$	8 688 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	37	0,1 %	30	11	140	10 093 \$	6 282 \$
	Total partiel	548	1,7 %	29	9	166	10 162 \$	7 599 \$
Groupe III	Administration publique	567	1,7 %	30	9	138	12 289 \$	6 325 \$
	Industrie des aliments et boissons	601	1,8 %	28	10	127	7 749 \$	6 416 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	62	0,2 %	30	10	159	9 801 \$	7 940 \$
	Industrie du papier et activités diverses	37	0,1 %	31	10	156	13 636 \$	8 659 \$
	Transport et entreposage	150	0,5 %	31	10	136	10 433 \$	8 690 \$
	Total partiel	1 417	4,3 %	29	10	134	9 655 \$	6 746 \$
Groupe IV	Commerce	5 111	15,5 %	27	13	97	5 104 \$	4 104 \$
	Industrie du cuir	19	0,1 %	29	15	126	6 495 \$	5 771 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	20	0,1 %	30	9	168	10 578 \$	8 642 \$
	Industrie du tabac	2	0,0 %	29	12	125	13 715 \$	13 775 \$
	Industrie textile	55	0,2 %	29	11	143	8 583 \$	6 188 \$
	Total partiel	5 207	15,8 %	27	13	98	5 182 \$	4 153 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 380	16,4 %	27	12	116	5 985 \$	5 229 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	67	0,2 %	29	11	116	8 261 \$	4 712 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	180	0,5 %	30	11	133	7 512 \$	5 483 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	3	0,0 %	35	7	124	10 060 \$	3 413 \$
	Fabrication de produits électriques	118	0,4 %	29	12	151	9 743 \$	4 369 \$
	Total partiel	5 748	17,5 %	28	12	116	6 086 \$	5 212 \$
Groupe VI	Agriculture	503	1,5 %	28	10	144	9 067 \$	8 192 \$
	Bonneterie et habillement	88	0,3 %	30	14	88	4 232 \$	2 895 \$
	Enseignement et services annexes	3 999	12,2 %	30	10	108	8 545 \$	7 075 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	170	0,5 %	30	16	103	6 679 \$	3 105 \$
	Services médicaux et sociaux	14 506	44,1 %	29	9	134	8 966 \$	7 850 \$
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0	0	0 \$	0 \$
	Industries manufacturières diverses	97	0,3 %	29	10	153	8 622 \$	6 623 \$
	Total partiel	19 363	58,9 %	29	9	129	8 853 \$	7 629 \$
Indéterminé		47	0,1 %	29	11	136	7 490 \$	6 484 \$
Total		32 882	100,0 %	29	10	124	7 957 \$	6 631 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2012

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	141	0,4 %	29	11	147	11 962 \$	10 414 \$
	Industrie chimique	199	0,6 %	30	11	142	10 636 \$	5 760 \$
	Forêt et scieries	30	0,1 %	28	8	134	8 722 \$	7 850 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	49	0,1 %	28	11	146	13 532 \$	8 796 \$
	Fabrication de produits en métal	118	0,4 %	29	9	168	10 683 \$	7 774 \$
	Total partiel	537	1,6 %	29	10	149	11 197 \$	7 818 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	153	0,5 %	28	9	168	10 268 \$	8 674 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	169	0,5 %	29	9	160	9 204 \$	7 254 \$
	Fabrication d'équipement de transport	115	0,3 %	29	10	166	10 943 \$	6 362 \$
	Première transformation des métaux	31	0,1 %	30	11	238	20 173 \$	6 680 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	23	0,1 %	30	11	131	8 565 \$	6 166 \$
	Total partiel	491	1,5 %	29	9	165	10 172 \$	7 400 \$
Groupe III	Administration publique	575	1,7 %	30	10	130	11 513 \$	5 103 \$
	Industrie des aliments et boissons	545	1,6 %	28	10	126	7 940 \$	6 334 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	52	0,2 %	30	9	134	7 726 \$	5 859 \$
	Industrie du papier et activités diverses	44	0,1 %	30	9	160	14 109 \$	9 379 \$
	Transport et entreposage	165	0,5 %	31	10	139	10 754 \$	8 571 \$
	Total partiel	1 381	4,1 %	29	10	131	9 567 \$	6 168 \$
Groupe IV	Commerce	5 137	15,4 %	27	13	97	5 202 \$	4 052 \$
	Industrie du cuir	17	0,1 %	28	8	133	7 032 \$	6 064 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	34	0,1 %	30	9	193	12 619 \$	8 400 \$
	Industrie du tabac	3	0,0 %	31	10	89	10 037 \$	6 761 \$
	Industrie textile	37	0,1 %	29	12	119	7 010 \$	6 234 \$
	Total partiel	5 228	15,7 %	27	13	98	5 280 \$	4 104 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 545	16,6 %	27	13	114	6 009 \$	5 128 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	89	0,3 %	31	12	126	9 720 \$	4 931 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	173	0,5 %	30	11	136	8 028 \$	5 582 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	3	0,0 %	32	17	0	0 \$	70 \$
	Fabrication de produits électriques	116	0,3 %	31	11	144	9 569 \$	4 435 \$
	Total partiel	5 926	17,8 %	28	13	115	6 133 \$	5 122 \$
Groupe VI	Agriculture	519	1,6 %	28	10	141	9 335 \$	8 904 \$
	Bonneterie et habillement	85	0,3 %	30	15	85	4 091 \$	3 284 \$
	Enseignement et services annexes	3 938	11,8 %	31	10	108	8 666 \$	7 137 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	154	0,5 %	30	15	107	7 421 \$	2 961 \$
	Services médicaux et sociaux	14 911	44,7 %	29	9	132	9 000 \$	7 879 \$
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0	0	0 \$	0 \$
	Industries manufacturières diverses	115	0,3 %	30	12	128	7 572 \$	5 240 \$
	Total partiel	19 722	59,1 %	29	9	127	8 911 \$	7 684 \$
Indéterminé		64	0,2 %	29	12	130	7 374 \$	5 897 \$
Total		33 349	100,0 %	29	10	122	8 001 \$	6 599 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2013

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	151	0,5 %	28	10	152	12 328 \$	11 073 \$
	Industrie chimique	207	0,6 %	31	9	139	11 230 \$	5 779 \$
	Forêt et scieries	21	0,1 %	27	8	134	8 386 \$	7 732 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	43	0,1 %	29	12	151	14 485 \$	10 615 \$
	Fabrication de produits en métal	114	0,3 %	29	9	148	9 864 \$	7 753 \$
	Total partiel	536	1,6 %	30	10	147	11 421 \$	8 155 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	146	0,4 %	28	9	144	8 852 \$	7 669 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	161	0,5 %	30	8	185	11 071 \$	9 172 \$
	Fabrication d'équipement de transport	142	0,4 %	30	11	169	11 620 \$	5 458 \$
	Première transformation des métaux	25	0,1 %	29	9	179	15 332 \$	7 177 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	20	0,1 %	30	9	143	10 320 \$	7 991 \$
	Total partiel	494	1,5 %	29	9	165	10 474 \$	7 511 \$
Groupe III	Administration publique	636	1,9 %	30	9	142	13 695 \$	6 041 \$
	Industrie des aliments et boissons	555	1,7 %	29	10	128	8 035 \$	6 279 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	53	0,2 %	31	10	124	7 429 \$	6 357 \$
	Industrie du papier et activités diverses	30	0,1 %	28	9	153	13 704 \$	11 724 \$
	Transport et entreposage	163	0,5 %	30	10	141	10 967 \$	8 317 \$
	Total partiel	1 437	4,3 %	30	10	135	10 299 \$	6 521 \$
Groupe IV	Commerce	5 039	15,2 %	27	13	96	5 237 \$	4 016 \$
	Industrie du cuir	14	0,0 %	32	11	106	5 985 \$	4 368 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	23	0,1 %	29	10	157	10 296 \$	5 749 \$
	Industrie du tabac	6	0,0 %	31	13	133	15 311 \$	12 817 \$
	Industrie textile	41	0,1 %	29	12	110	6 498 \$	5 840 \$
	Total partiel	5 123	15,4 %	27	13	97	5 289 \$	4 049 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 399	16,3 %	28	13	113	6 025 \$	5 151 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	68	0,2 %	29	13	121	9 399 \$	5 364 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	134	0,4 %	30	11	133	7 874 \$	6 224 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	4	0,0 %	34	8	164	11 625 \$	3 329 \$
	Fabrication de produits électriques	81	0,2 %	31	11	150	11 035 \$	5 975 \$
	Total partiel	5 686	17,1 %	28	13	114	6 143 \$	5 190 \$
Groupe VI	Agriculture	532	1,6 %	28	10	146	9 229 \$	8 569 \$
	Bonneterie et habillement	74	0,2 %	31	14	105	5 449 \$	4 058 \$
	Enseignement et services annexes	3 841	11,6 %	31	10	107	8 674 \$	7 188 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	187	0,6 %	29	15	99	6 846 \$	2 762 \$
	Services médicaux et sociaux	15 142	45,6 %	29	9	133	9 271 \$	8 082 \$
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0	0	0 \$	0 \$
	Industries manufacturières diverses	90	0,3 %	29	11	134	8 222 \$	5 938 \$
	Total partiel	19 866	59,9 %	30	9	129	9 130 \$	7 847 \$
Indéterminé		45	0,1 %	29	12	122	7 410 \$	6 462 \$
Total		33 187	100,0 %	29	10	123	8 211 \$	6 746 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 16

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2010 à 2013 selon la catégorie de la réclamation et l'année de la réclamation

Catégorie de la réclamation: Enceinte

Principales caractéristiques	2010	2011	2012	2013
Nombre de réclamations	31 954	32 573	33 100	32 921
Âge entier moyen de la travailleuse	28	29	29	29
Nombre moyen de semaines de grossesse ¹	10	10	10	10
Jours moyens d'indemnisation	121	121	120	121
Indemnité de remplacement du revenu moyenne ²	7 609 \$	7 764 \$	7 848 \$	8 053 \$
Débours moyens ³	6 452 \$	6 476 \$	6 478 \$	6 624 \$

Catégorie de la réclamation: Allaité

Principales caractéristiques	2010	2011	2012	2013
Nombre de réclamations	315	309	249	266
Âge entier moyen de la travailleuse	30	30	30	30
Jours moyens d'indemnisation	325	347	334	330
Indemnité de remplacement du revenu moyenne ²	22 877 \$	25 067 \$	25 443 \$	25 063 \$
Débours moyens ³	20 478 \$	22 926 \$	22 702 \$	21 961 \$

L'ensemble des deux catégories

Principales caractéristiques	2010	2011	2012	2013
Nombre de réclamations	32 269	32 882	33 349	33 187
Âge entier moyen de la travailleuse	28	29	29	29
Nombre moyen de semaines de grossesse ¹	10	10	10	10
Jours moyens d'indemnisation	123	124	122	123
Indemnité de remplacement du revenu moyenne ²	7 778 \$	7 957 \$	8 001 \$	8 211 \$
Débours moyens ³	6 589 \$	6 631 \$	6 599 \$	6 746 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Annexe

NATURE DE L'AGRESSEUR

La nature de l'agresseur, c'est la raison environnementale invoquée par le médecin ou par la travailleuse face aux dangers que comporte le poste de travail, eu égard à l'état de grossesse de la travailleuse ou de la mère qui allaite.

La nature de l'agresseur ou des risques existant au poste de travail est codée selon un système de classification propre à la CSST. Il y a six grandes catégories d'agresseurs, chacune étant subdivisée en sous-catégories. Pour les besoins de la présente publication, une seule catégorie (agresseur ergonomique) a été subdivisée dans l'élaboration des tableaux.

CLASSIFICATION DE NATURE DE L'AGRESSEUR

Grande catégorie	Sous-catégorie
1. Agresseur de nature chimique	<ul style="list-style-type: none">- Gaz anesthésiques- Métaux- Solvants (diluants)- Produits utilisés dans l'industrie plastique ou du caoutchouc- Gaz asphyxiants ou irritants- Pesticides, herbicides, insecticides, fongicides et rodenticides- Odeurs chimiques ou autres- Poussières ou vapeurs (organiques ou minérales)- Autres produits chimiques

2. Agresseur de nature physique	<ul style="list-style-type: none"> - Bruit - Ultrasons - Vibration - Radiations - Contraintes thermiques - Hyperbarie - Choc électrique - Autres agresseurs physiques
3. Agresseur de nature ergonomique	<ul style="list-style-type: none"> - Horaire de travail - Rythme et charge de travail, stress - Travail au rendement, heures supplémentaires - Posture de travail - Soulever, pousser, tirer des lourdes charges - Autres efforts physiques - Autres risques ergonomiques
4. Agresseur de nature biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'origine virale, bactérienne, mycologique ou parasitaire - Risques pathologiques associés à des produits biologiques - Risques associés à la manipulation d'un animal ou à son contact
5. Agresseur de nature à nuire à la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Planchers glissants - Escaliers - Risques d'être frappé par un objet
6. Agresseurs divers	

PROFESSION

La profession de la travailleuse a été codée à partir de la *Classification canadienne descriptive des professions*. Afin de faciliter la disposition des tableaux, nous avons préparé une liste des abréviations utilisées pour les professions.

Source: Emploi et Immigration Canada, Guide 1980 Classification canadienne descriptive des professions.

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE:

Titre du grand groupe ou du sous-groupe	Abréviation
Technicienne en sciences physiques, en sciences biologiques, en sciences agronomiques, en architecture et en ingénierie (2117, 2135 et 2165)	Technicienne en sciences naturelles
Enseignante et personnel assimilé (2711 à 2799)	Enseignante
Personnel spécialisé et auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques (3130 à 3139)	Infirmière
Autre personnel médical, autre technicienne de la santé et travailleuse assimilée (3111 à 3119) (3151 à 3159)	Autre personnel médical
Sténographe et dactylographe (4110 à 4113)	Secrétaire
Teneuse de livres, commis en comptabilité et travailleuse assimilée (4130 à 4139)	Caissière
Autre personnel administratif et travailleuse assimilée (4140 à 4143) (4170 à 4179) (4190 à 4199)	Employée de bureau

Titre du grand groupe ou du sous-groupe	Abréviation
Vendeuse de biens de consommation (5130 à 5149)	Vendeuse
Magasinière, ordonnatrice et distributrice (4150 à 4169)	Commis
Travailleuse de l'industrie des aliments et boissons et travailleuse assimilée (8210 à 8229)	Travailleuse des aliments
Travailleuse spécialisée dans la préparation des aliments et boissons et les services connexes (6120 à 6129)	Barmaid
Travailleuse spécialisée dans les services de logement et les secteurs connexes (6130 à 6139)	Préposée à l'entretien
Travailleuse spécialisée dans les services personnels (6141 à 6149)	Service personnel
Autre travailleuse spécialisée dans les services (6160 à 6199)	Autre travailleuse des services
Travailleuse spécialisée dans la confection, l'assemblage et la réparation d'articles en textile, en fourrure et en cuir (8550 à 8569)	Couturière
Travailleuse du textile (8260 à 8279)	Travailleuse du textile
Manutentionnaire et travailleuse assimilée, NCA (9310 à 9319)	Manutentionnaire
Imprimerie et travailleuse assimilée (9510 à 9519)	Travailleuse dans l'imprimerie
Travailleuse non classée ailleurs et autres professions indéterminées (tous les autres codes)	Autres ou indéterminée

Pour joindre la CSST, un seul numéro : 1 866 302-CSST (2778)

**ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE**

33, rue Gamble O.
Rouyn-Noranda
(Québec) J9X 2R3
Télec. : 819 762-9325

2^e étage
1185, rue Germain
Val-d'Or
(Québec) J9P 6B1
Télec. : 819 874-2522

BAS-SAINT-LAURENT

180, rue des Gouverneurs
Case postale 2180
Rimouski
(Québec) G5L 7P3
Télec. : 418 725-6237

CAPITALE-NATIONALE

425, rue du Pont
Case postale 4900
Succ. Terminus
Québec
(Québec) G1K 7S6
Télec. : 418 266-4015

CHAUDIÈRE-

APPALACHES
835, rue de la Concorde
Lévis
(Québec) G6W 7P7
Télec. : 418 839-2498

CÔTE-NORD

Bureau 236
700, boul. Laure
Sept-Îles
(Québec) G4R 1Y1
Télec. : 418 964-3959

235, boul. La Salle
Baie-Comeau
(Québec) G4Z 2Z4
Télec. : 418 294-7325

ESTRIE

Place Jacques-Cartier
Bureau 204
1650, rue King O.
Sherbrooke
(Québec) J1J 2C3
Télec. : 819 821-6116

**GASPÉSIE-ÎLES-
DE-LA-MADELEINE**

163, boul. de Gaspé
Gaspé
(Québec) G4X 2V1
Télec. : 418 368-7855
200, boul. Perron O.
New Richmond
(Québec) G0C 2B0
Télec. : 418 392-5406

ÎLE-DE-MONTRÉAL

1, complexe Desjardins
Tour Sud, 31^e étage
Case postale 3
Succ. Place-Desjardins
Montréal
(Québec) H5B 1H1
Télec. : 514 906-3200

LANAUDIÈRE

432, rue De Lanaudière
Case postale 550
Joliette
(Québec) J6E 7N2
Télec. : 450 756-6832

LAURENTIDES

6^e étage
85, rue De Martigny O.
Saint-Jérôme
(Québec) J7Y 3R8
Télec. : 450 432-1765

LAVAL

1700, boul. Laval
Laval
(Québec) H7S 2G6
Télec. : 450 668-1174

LONGUEUIL

25, boul. La Fayette
Longueuil
(Québec) J4K 5B7
Télec. : 450 442-6373

**MAURICIE ET
CENTRE-DU-QUÉBEC**

Bureau 200
1055, boul. des Forges
Trois-Rivières
(Québec) G8Z 4J9
Télec. : 819 372-3286

OUTAOUAIS

15, rue Gamelin
Case postale 1454
Gatineau
(Québec) J8X 3Y3
Télec. : 819 778-8699

**SAGUENAY-
LAC-SAINT-JEAN**

Place du Fjord
901, boul. Talbot
Case postale 5400
Saguenay
(Québec) G7H 6P8
Télec. : 418 545-3543

Complexe du Parc
6^e étage
1209, boul. du Sacré-Cœur
Case postale 47
Saint-Félicien
(Québec) G8K 2P8
Télec. : 418 679-5931

**SAINT-JEAN-SUR-
RICHELIEU**

145, boul. Saint-Joseph
Case postale 100
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 6Z1
Télec. : 450 359-1307

VALLEYFIELD

9, rue Nicholson
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 4M4
Télec. : 450 377-8228

YAMASKA

2710, rue Bachand
Saint-Hyacinthe
(Québec) J2S 8B6
Télec. : 450 773-8126

Bureau 102
26, place
Charles-De Montmagny
Sorel-Tracy
(Québec) J3P 7E3
Télec. : 450 746-1036

Pour obtenir la liste de nos coordonnées la plus à jour,
consultez notre site Web au :

www.csst.qc.ca/nous_joindre